

aliments ordinaires, foin, fourrages verts, pommes de terre, etc., car alors l'animal n'augmente proprement qu'en viande, et ces aliments, non seulement suffisent à la lui fournir, mais sont, à cet effet, les plus convenables.

4. On ne forcera point non plus sur la nourriture dès le début de l'engraissement des bêtes maigres; car les organes digestifs n'étant point préparés, l'excès serait absorbé en pure perte. C'est pourquoi l'on ne marchera que graduellement à la ration d'engrais proprement dite. Ainsi, par exemple, si un bœuf n'a reçu jusque là que 20 livres de foin, au lieu de lui en donner tout à coup 40, on lui en donnera d'abord 24, puis 30, puis 36, puis enfin 40. Mais on ajoutera, dès les premiers jours, une boisson nourrissante, c'est-à-dire de l'eau blanchie, avec des matières farineuses.

5. Dans les premières semaines, on pourra encore tirer des bêtes à l'engrais soit un peu de travail, soit un peu de lait. Mais dès que l'animal ne se souciera plus d'une augmentation de la nourriture ordinaire, et qu'il dénotera un embonpoint plus marqué, on cessera de tirer de lui tout service, et on ajoutera à sa nourriture des aliments plus substantiels, agissant davantage sur la production de la graisse, tels que grains fermentés, tourteaux d'huile, drèches de brasseries, résidus de betteraves, etc.

6. A mesure que l'engraissement avancera, on supprimera une partie des fourrages grossiers pour les remplacer par les aliments su-dits. On donnera surtout, pour aller vite, des betteraves et des carottes; car la graisse et le sucre ont beaucoup d'analogie, et ces deux plantes sarclées sont bien les plus riches sous ce rapport.

7. Dans les dernières semaines de l'engraissement, lorsque l'animal aura acquis un degré suffisant de graisse, on supprimera les tourteaux, afin de donner le temps de disparaître au mauvais goût qu'ils font quelquefois contracter à la chair.

8. Rien ne troublera ni n'inquiétera les animaux à l'engrais. Ils jouiront d'un calme absolu, d'une tranquillité parfaite.

9. La régularité dans les heures de repas sera surtout sévèrement observée; autrement le bétail s'agite, s'impatiente, s'irrite, et cela nuit beaucoup à son engraissement.

10. Les animaux à l'engrais, comme les autres, ne feront que trois repas, quatre tout au plus, si l'on juge cette multiplicité utile par la nature des aliments. Chaque repas durera deux heures.

11. Il existera toujours, entre deux repas successifs, un temps de repos suffisant, pour que l'animal, couché sur la litière et la panse remplie, puisse digérer le tout et ruminer à l'aise.

12. Lorsque les bêtes seront grasses, si l'appétit vient à leur manquer, on cessera l'engraissement, car il sera complet, et les bêtes, au lieu de profiter, ne feraient plus que maigrir.

XIV. — Pâturage.—1. Les animaux au pâturage seront l'objet d'une surveillance attentive. On évitera avec soin tout ce qui pourrait les troubler, les inquiéter ou occasionner entre eux la guerre.

2. Les animaux de différents sexes ne seront jamais abandonnés pêle-mêle dans la même pâture. Ils seront toujours séparés.

3. Les vaches pleines seront autant que possible isolées et tenues de manière à ce qu'elles ne soient jamais exposées à recevoir des autres grands ruminants des coups toujours funestes. On ne leur laissera rien désirer de tout ce qui peut entretenir en elles le contentement et la paix.

4. Le bétail adulte pourra être mis au pâturage dès le milieu de mai ou commencement de juin. Les jeunes animaux n'y seront mis qu'un peu plus tard, alors que l'herbe sera plus longue et mieux fournie.

5. Le nombre des animaux à mettre sur une étendue déterminée sera calculé sur le degré de fertilité de la pâture et la croissance plus ou moins rapide de l'herbe, de manière à ce qu'ils y puissent trouver toujours une nourriture abondante et facile.

6. Jamais les bêtes ne seront mises au pâturage pendant la rosée; elles ne boiront point d'eau froide en s'y rendant, mais elles seront toujours munies, avant le départ, d'une poignée de fourrage sec, paille ou foin.

7. Vers le milieu de l'automne, alors que l'herbe commence à perdre de sa valeur nutritive, que la saison devient humide et froide, le bétail recevra tous les matins une petite ration de bon foin, et, dès les premiers jours de novembre, suivant la saison, on le rentrera définitivement à l'étable. Dans ce cas il faudra les mettre à l'étable pendant la nuit, et le jour en temps de pluie.

8. Si les herbages ne contiennent point d'arbres, on plantera des poteaux pour permettre au bétail de s'y gratter.

9. Les clôtures seront soigneusement visitées, et jamais on n'y laissera exister ni trouées ni commencement de trouées. On bouchera parfaitement toutes les issues à mesure qu'elles se produiront.

10. On multipliera les enclos le plus possible, car il est prouvé que cinq enclos de quatre arpents nourrissent autant de bétail et le nourrissent mieux que quinze à dix-huit d'un seul tenant.

11. Toutes les semaines on procédera à l'épandage des excréments, de manière à ce que le gazon ne forme nulle part des touffes d'herbe dure et épaisse.

12. On fera, dans les herbages, une guerre assidue aux taupinières, car leur utilité, dans ce cas, n'est qu'un préjugé. Les fourmis ne trouveront pas plus de répit, et si le rouleau est impuissant, on prendra la bêche, on éparpillera leurs œufs et leurs provisions d'hiver; mieux encore, on introduira dans la fourmière une poignée de cendres, puis on replacera le gazon en ayant soin de former une espèce de petit bassin ou de concavité qui retiendra l'eau de pluies et empêchera aussi la formation d'une nouvelle fourmière.

13. Toutes les mauvaises herbes seront soigneusement extirpées, de même que les rejetons des arbres et des haies. Guerre surtout aux chardons, dans les haies et partout, qu'il n'y en ait pas un seul.

14. Là où poussent des joncs, de petites rigoles seront tirées pour l'écoulement des eaux, puis les joncs seront fauchés et l'on répandra de la cendre de bois à la place qu'ils occupaient.

15. La mousse sera combattue par la herse et par l'épandage d'un mélange de chaux et de sel marin.

16. On veillera à ce que l'herbage soit tondu de très-près une fois chaque année, condition nécessaire